Pourquoi une Charte du Bénévolat pour Médecins du Monde - France ?

Médecins du Monde – France œuvre en faveur du droit au bénévolat pour tous, ouvrant la voie à une meilleure prise en compte du vivre ensemble dans la diversité. L'association s'engage pour les personnes en situation de handicap et lutte contre toutes les discriminations.

LE BENEVOLE, QUI REJOINT MEDECINS DU MONDE – FRANCE EST UNE PERSONNE QUI CHOISIT LIBREMENT DE DONNER GRATUITEMENT DE SON TEMPS ET DE SES COMPETENCES AU SERVICE DE L'ASSOCIATION, DES USAGERS ET DE LEUR CAUSE. IL RESTE LIBRE DE CESSER SON ACTIVITE A TOUT MOMENT.

La présente charte définit le cadre des règles de conduite des bénévoles de Médecins du Monde et de leurs relations entre eux, avec les salariés et usagers.

*En appui à cette Charte, le Projet Associatif, le Code de Conduite du Réseau International ainsi que les Recommandations sanitaires dans le cadre d'activités professionnelles ou bénévoles des établissements de prévention et/ou de soin seront remis au bénévole.

1/ A quoi sert-elle et à qui ?

La charte définit le cadre d'action des bénévoles au sein de l'association. Elle est avant tout un outil de cohésion interne. Elle permet de se mettre d'accord à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun au sein de la mission.

Mais c'est également un outil qui peut être exploité vers l'externe : il véhicule les valeurs et les messages qui crédibilisent l'action de Médecins du Monde tout en réaffirmant la place et le rôle des bénévoles et partenaires.

2/ Comment et quand s'en servir ?

Tout bénévole H/F accueilli et intégré au sein de Médecins du Monde se voit remettre individuellement la présente charte. Après en avoir pris connaissance, elle doit être signée par chacune des parties, le Bénévole et le **Représentant (H/F) de la délégation/du programme/du service/de la direction auquel celui-ci est rattaché au sein de Médecins du Monde – France.

En conclusion, vivez cette charte comme un document de référence, vivant, fondateur et utile en permanence à la bonne marche de l'association. Cet outil s'avérera utile et pratique dans la mesure où vous vous attacherez à sensibiliser les bénévoles à son existence et à en assurer une application rigoureuse.

*Chemin d'accès intranet Médecins du Monde :
Bibliothèque de documents RH - 1. Documents RH en français : Recrutement et suivi – bénévoles : Charte du bénévolat de Médecins du Monde - France
Bibliothèque de documents RH - 1. Documents RH en français - Code de conduite du réseau international MdM
Bibliothèque de documents RH - 1. Documents RH en français : Recrutement et suivi – bénévoles : Recommandations sanitaires dans le cadre d'activités professionnelles ou bénévoles des programmes de prévention et ou de soin (2).pdf
Projet associatif de Médecins du Monde : https://mdm1.sharepoint.com/directions/dafdsi/informatique/intrarchives/projet-associatif/SitePages/Accueil.aspx

**Coordinateur / Délégué Régional / RM / Chef de Service etc…

Charte du Bénévolat de Médecins du Monde - France

En signant cette charte, vous devenez bénévole pour Médecins du Monde - France, et nous vous en remercions. Nous espérons que cette expérience sera mutuellement enrichissante.

1/ Medecins du Monde s'engage a l'egard de Mme / Mr ..... a :

1. L'**A**ccueillir et le considérer comme un acteur à part entière dans le cadre des missions qui lui sont confiées et qu'il accepte de porter ; mettre ainsi à sa disposition le projet associatif, le Code de Conduite du Réseau International ainsi que le Règlement de Médecins du Monde
2. Lui **D**onner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement
3. Lui **P**ermettre une participation aux espaces d'expression et de militance interne à l'association
4. **E**couter ses suggestions en reconnaissant sa participation à la communauté militante des acteurs de Médecins du Monde – France
5. Lui **C**onfier une activité qui correspond aux besoins de l'association tout en conjuguant ses aspirations, ses compétences et sa disponibilité
6. Lui **A**ssurer un programme, préalable et continu, d'intégration, d'information et de formation par des tuteurs compétents
7. L'**A**ider à s'insérer et à s'épanouir au sein de la délégation régionale, et du programme/service dans lequel il exerce son activité bénévole
8. **V**aloriser son action, notamment dans le cadre du bilan social de l'association
9. Lui **R**emettre une attestation de son engagement lors de son départ
10. **F**aire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences

2/ Mme / Mr ..... s'engage a l'egard de Medecins du Monde a :

1) **I**nscrire son action dans le respect du projet associatif, de la présente charte et du code de conduite du réseau international
2) **A**dhérer aux valeurs et au fonctionnement de l'association en général, de la délégation/du programme/service/direction ou le bénévole exerce son bénévolat en particulier, et ne pas s'y opposer publiquement
3) **E**xercer avec sérieux et régularité l'activité choisie
4) **C**ollaborer dans un esprit de compréhension mutuelle et de complémentarité avec les autres membres de l'équipe, bénévoles, stagiaires et salariés
5) **A**ppliquer les Recommandations sanitaires dans le cadre d'activités professionnelles où bénévoles des établissements de prévention et/ou de soin
6) **A**gir dans le respect du principe de dignité humaine et notamment la dignité des patients : confidentialité, respect absolu du secret médical, écoute, absence de jugement de valeur, droit au consentement éclairé des patients, droit à l'information du patient. Le bénévole s'engage à prendre connaissance de toute information spécifique à ce sujet que l'Association pourra lui faire parvenir
7) Ne pas **C**réer, sans l'aval des services compétents, de base de données nominative
8) **R**especter la confidentialité en s'interdisant de procéder et de publier, sans autorisation des services compétents de l'association, toute captation visuelle ou audio des usagers de l'association et de ses acteurs
9) Ne pas **U**tiliser le matériel de visibilité notamment les tenues marquées du logo de l'association, à d'autres fins que la conduite des activités qui lui sont confiés par cette dernière. Ces outils de visibilité, notamment vestimentaires, sont et demeurent la propriété exclusive de l'association. Le bénévole s'engage à les remettre à l'association à première demande de cette dernière, ou bien à la fin de son engagement
10) **P**rendre connaissance et respecter la charte informatique en vigueur au sein de l'association

En cas de manquement a cette charte, les deux parties s'autorisent a mettre fin a la collaboration mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un delai de prevenance raisonnable ainsi que le respect du contradictoire - sauf cas d'urgence ou de force majeure. En cas de force majeure, de non-respect de la presente charte par le benevole, l'Association se reserve le droit d'interrompre a tout moment l'activite du benevole. Elle s'engage a lui en expliquer les raisons.

A..... le .....

Nom et signature du Bénévole (H/F)

Nom et signature du Représentant Médecins du Monde (H/F)
(Avec tampon de la délégation/du programme/du service/de la direction)